AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1248
FR0013258399-FS0552

16 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BALYO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juin 2017, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 juin 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement, laquelle agit pour le compte du FPCI FSN PME Ambition Numérique dont elle assure la gestion[1], les seuils de 25% et 20% du capital et des droits de vote de la société BALYO et détenir, indirectement, pour le compte dudit fonds, 4 797 259 actions BALYO représentant autant de droits de vote, soit 18,14% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (à titre direct)	0	-
FPCI FSN PME Ambition Numérique	4 797 259	18,14
Total CDC	**4 797 259**	**18,14**

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation du nombre total d'actions de la société BALYO suite à l'émission de 9 682 301 actions nouvelles dans le cadre de l'introduction en bourse de la société BALYO et suite à l'émission de 860 865 actions nouvelles dans le cadre du remboursement d'obligations convertibles en actions émises par la société BALYO[3].

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 449 803 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 22 mai 2017 sous le n° 17-225 et communiqué de la société en date du 9 juin 2017